
Dons adressés par le citoyen Mousin, général de division commandant à Longway, pour les frères d'armes, lors de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons adressés par le citoyen Mousin, général de division commandant à Longway, pour les frères d'armes, lors de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 332;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_42020_t1_0332_0000_10;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_42020_t1_0332_0000_10)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le citoyen Saint-Laurent [SAINT-LAURENS], du directoire du même district, dépose 5 paires de souliers et 2 paires de bas de coton pour nos frères d'armes des Pyrénées-Orientales. Ces trois citoyens ont donné constamment les preuves les plus éclatantes de leur ardent amour pour la chose publique depuis le moment de la Révolution.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur syndic du district de Revel (2).

Le procureur syndic du district de Revel, département de la Haute-Garonne, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Revel, ce 27 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Le citoyen Padiès père, habitant de cette ville, vient de déposer sur mon bureau une somme de 2,000 livres pour subvenir aux frais de la guerre. Cette somme a été aussitôt versée dans la caisse du receveur du district, pour qu'il la fasse parvenir à sa destination. Je dois t'observer encore, citoyen Président, que ce citoyen, lors du premier recrutement, fit don de pareille somme en faveur des braves défenseurs de la patrie.

« Le citoyen Lacombe, négociant, aussi de cette ville, vient de faire don de 12 capotes et de 12 chemises.

« Le citoyen Saint-Laurens, membre du directoire de notre district, vient de déposer 5 paires de souliers et 2 paires de bas de coton, pour nos frères d'armes des Pyrénées-Orientales.

« Ces trois citoyens ont donné constamment les preuves les plus éclatantes de leur ardent amour pour la chose publique, depuis le moment de la Révolution.

« Salut et fraternité.

« VIDALOT, procureur syndic. »

Moulin [ou MOUSIN], général de division, commandant à Longwy, instruit la Convention nationale : qu'aussitôt que les citoyens de ce district ont eu connaissance des besoins de vêtement de nos frères d'armes aux armées de la République, toutes les communes se sont empressées de venir à leur secours, et je n'aurais jamais cru qu'un pays ravagé et pillé l'année dernière par les esclaves des tyrans, aient pu faire un don aussi considérable : tous ont donné; le pauvre était le premier à apporter son offrande.

« Voici l'état de ces dons, jusqu'ici à ma connaissance : 4,946 chemises, 768 draps, 138 paires de bas, 11 habits, 15 vestes, 25 culottes, 35 paires de guêtres, 46 paires de souliers, 5 chapeaux, 17 aunes d'étoffe pour pantalons ou capotes, 7 mouchoirs, 2 paires de bottes pour cavaliers, 126 tant nappes que serviettes, y compris deux morceaux de toile.

« L'esprit public est des meilleurs, on travaille journellement à mettre la place en état de défense nos jeunes défenseurs s'exercent tous les jours quelque temps qu'il fasse, et si les esclaves des tyrans se présentaient, on leur ferait voir que des républicains ne savent que vaincre ou mourir. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoyé à la Commission des marchés (1).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (2).

Le citoyen Mousin, général de division commandant à Longwy, informe la Convention qu'aussitôt que ce district a eu connaissance des besoins de vêtements de nos frères aux armées de la République, toutes les communes de ce district se sont empressées de venir à leur secours; « et je n'aurais jamais cru, dit-il, qu'un pays ravagé et pillé l'année dernière par les esclaves des tyrans ait pu faire un don aussi considérable. Tous ont donné; le pauvre était le premier à apporter son offrande.

« Voici l'état de ces dons jusqu'ici à ma connaissance : 4,946 chemises, 768 draps, 138 paires de bas, 11 habits, 15 vestes, 25 culottes, 35 paires de guêtres, 46 paires de souliers, 5 chapeaux, 17 aunes d'étoffe pour pantalons ou capotes, 7 mouchoirs, 2 paires de bottes pour cavaliers, 126 tant nappes que serviettes, y compris des morceaux de toile. Sur ces dons, il a été envoyé à l'armée de la Moselle 3,890 chemises, les guêtres, les souliers, les bas, les chapeaux; le restant remis au magasin de cette place. Les citoyens et enfants de la commune de Longwy ont déposé 735 livres pesant de charpie. »

Mention honorable.

La commune de Mont-de-Marsan, chef-lieu du département des Landes, demande à changer son nom de Mont-Marsan en celui de Mont-Marat.

Insertion au « Bulletin », renvoi aux comités de division et d'instruction publique (3).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (4).

La commune de Mont-de-Marsan rougit de porter un nom dont la terminaison lui retrace le souvenir de la féodalité et demande à remplacer son nom de Mont-de-Marsan par celui de Mont-Marat.

Renvoyé aux comités de division et d'instruction publique.

La commune de Belley fait hommage de 48 livres d'étoffe glacée en or et argent, 12 livres et quart de galons en argent, 25 livres et quart de galons en or, et 116 marcs d'argent massif; le

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 109.

(3) Archives nationales, carton C 287, dossier 863, pièce 14.

(2) Premier supplément au Bulletin de la Convention nationale du 6 nivôse an II (jeudi 26 décembre 1793).

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 110.

(4) Second supplément au Bulletin de la Convention du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793).